



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 083-218300036-20240409-DCM2024_039-DE



Délibération N° 2024-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN.

Absente : Virginie MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROCHE AIGUILLE, DE LA FALAISE ET DE LA GROTTTE SAINT JEAN : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE DPVA - ANNEE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de sécurisation de la Roche Aiguille, de la falaise et de la grotte Saint Jean sont impératifs et doivent être réalisés au plus vite.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation de la Roche Aiguille ont déjà été réalisés en 2015 par la société FACESUD pour un montant de 36 585€ HT soit 43 902€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la société ERG GEOTECHNIQUE a réalisé un diagnostic de l'aléa chutes de blocs et effondrement de la falaise et de la grotte Saint Jean en 2021 et 2022 pour un montant de 13 144€ HT soit 15 772.80€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le géomètre expert Monsieur Martial CLARET a réalisé les plans de la grotte Saint Jean pour un montant de 2 537€ HT soit 3 044.40€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la société ERG GEOTECHNIQUE a réalisé un diagnostic de l'aléa chutes de blocs et effondrement de la Roche Aiguille en 2023 pour un montant de 5 755.60€ HT soit 6 906.72€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-045 du 18 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de sécurisation de la Roche Aiguille, de la falaise et de la grotte Saint Jean pour un montant estimatif de 250 000€ HT soit 300 000€ TTC et a approuvé le choix de la société ERG GEOTECHNIQUE pour la réalisation des missions G2 phase PRO + G2 phase DCE/ACT + maîtrise d'œuvre (dont la mission de type G4) pour un montant de 39 432€ HT soit 47 318.40€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le géomètre expert Monsieur Martial CLARET réalise des relevés périodiques afin de vérifier la stabilité rocheuse pour un montant de 6 350 € HT soit 7 620 € TTC.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant estimatif des travaux de mise en sécurité a été réévalué par la société ERG GEOTECHNIQUE à 400 000 € HT soit 480 000 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-084 du 05 décembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024 d'un montant de 186 800 €.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-085 du 05 décembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2024 d'un montant de 186 800 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant total estimatif de l'opération est réévalué à un montant de 533 202.50 € HT soit 639 843 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours pour l'année 2024 auprès de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) d'un montant de 52 962 € soit 10% du montant total HT de l'opération.

En conséquence, Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Montant estimatif de l'opération : 533 202.50 € HT

Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR année 2024 : 186 800 €

Subvention exceptionnelle du Conseil Départemental du Var année 2024 : 186 800 €

Fonds de concours de DPVa année 2024 : 52 962 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de sécurisation de la Roche Aiguille, de la falaise Saint Jean et de ses appuis pour un montant total estimatif réévalué de 533 202.50 € HT soit 639 843 € TTC,

SOLLICITE un fonds de concours auprès de DPVa pour l'année 2024 d'un montant de 52 962 € soit 10% du montant total HT de l'opération,

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

